

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article2286>



Lorsque la crise de régime apparaît

- La démocratie : un enjeu - Suffrage universel -



Date de mise en ligne : jeudi 29 août 2024

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

Lorsque la crise de régime apparaît

Le chaos politique suscité par Emmanuel Macron a fait apparaître une évidence : on ne sait absolument pas de quoi on parle et on veut éviter de parler du problème essentiel, à savoir la crise de régime.

Essayons donc de comprendre les questions posées.

1/ Qui nomme le premier ministre d'après la Constitution ? Réponse : le Président de la République. Encore faut-il que le nommé soit accepté par une Assemblée à laquelle il n'est pas obligé, et c'est regrettable, de demander la confiance.

2/ Y a-t-il des critères pour la désignation du premier ministre ? Constitutionnellement non. Mais une certaine habitude semble être de demander au groupe politique le plus important et qui est aujourd'hui celui du RN.

3/ Comme personne ne veut proposer le poste au RN qui ne le demande d'ailleurs pas, une idée différente a émergé : choisir dans la coalition la plus importante. Remarquons que cette idée serait assez cohérente avec les principes parlementaires traditionnels si la coalition en question avait la majorité absolue. Mais cela n'existe pas aujourd'hui.

4/ Par-dessus les coalitions entre groupes ou partis à l'Assemblée nationale, une grande coalition majoritaire a émergé au second tour des législatives, celle de « tous contre le RN ».

5/ Celle-ci n'était que de circonstance et ne semble pas trouver de traduction aujourd'hui, un barrage ne créant pas de volonté politique. La chose est d'autant plus gênante que les partis politiques parlent, de ce fait, au nom d'électeurs qui n'ont voté que pour cela et non pour soutenir leurs étiquettes.

6/ Macron va sans doute s'orienter vers un premier ministre mi-chèvre, mi-chou, histoire non pas d'avoir une majorité politique, mais une solution de tranquillité temporaire pour voter un budget de continuité nationale et européenne.

7/ On dira sans doute que le barrage a écarté les dangers immédiats sans voir que le réflexe de peur du second tour ne répond absolument pas aux problèmes de fond, en particulier à la crise de régime. Aura-t-on quelque chose à dire aux citoyens, en dehors de l'éternel « faites-nous confiance » ? Par parenthèses, considère-t-on que les 11 millions d'électeurs du RN n'existent pas ?

8/ Va-t-on enfin admettre que la question des institutions est posée ? Car la situation politique cumule actuellement les inconvénients de la 4ème et de la 5ème. Un pouvoir présidentiel très puissant est incapable de trouver un pouvoir législatif majoritaire. Au lieu de faire face aux défis géopolitiques, économiques, climatiques,... le régime politique ne peut trouver pour issue que des rassemblements minimaux aux visions conventionnelles, incapables de faire face à une Europe en crise et un monde en recomposition.

Devant la crise institutionnelle, le retour au peuple, seul souverain, par l'élection d'une Constituante au niveau des communes et des quartiers, s'impose aujourd'hui avec évidence.